

Publication d'un décret

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition de son président,

arrête:

Article unique L'acte suivant est publié dans la Feuille officielle:

Décret portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE), du 4 décembre 2012.

Neuchâtel, le 12 décembre 2012

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
P. GNAEGI

La chancelière,
S. DESPLAND

(Décret publié dans la Feuille officielle N° 50 du 14 décembre 2012)